

Le Communiqué
De l'Assemblée des Primats à Dar es Salaam
19 février 2007

1. Nous, les Primats et modérateurs de la Communion Anglicane, nous sommes rassemblés pour une consultation et une prière mutuelles à Dar es Salaam entre le 15 et le 19 février 2007 à l'invitation de l'Archevêque de Cantorbéry et en tant qu'invités du Primat de Tanzanie, l'Archevêque Donald Leo Mtetemela. L'assemblée se réunit dans une atmosphère de bienveillance tandis que les Primats tentaient ensemble de rechercher la volonté de Dieu pour la vie future de la Communion. Nous sommes reconnaissants de la chaleureuse hospitalité et de la générosité de l'Archevêque Donald et des membres de son église, dont beaucoup ont travaillé dur pour assurer que notre visite soit agréable et confortable, y compris notre voyage à Zanzibar le dimanche.
2. L'Archevêque de Cantorbéry a accueilli nos quatorze nouveaux Primats, et le mercredi avant le début de notre réunion, il a guidé les nouveaux primats dans une après-midi de discussion sur leur rôle. Nous exprimons nos remerciements pour le ministère des primats qui ont terminé leur fonction.
3. Pendant ces journées, nous avons aussi passé du temps en prière et en étude biblique, et réfléchi sur la grande variété de mission et de service entrepris à travers la Communion. Tandis que les tensions auxquelles nous faisons face en tant que Communion demandaient notre attention, le disciple type extensif des Anglicans à travers le monde nous rappelle notre première tâche qui est de répondre à l'appel de Dieu dans le Christ. Nous sommes reconnaissants pour la prière soutenue qui a été offerte à travers la Communion pendant notre rencontre.
4. Dimanche 18 février, nous avons voyagé jusqu'à l'île de Zanzibar, où nous avons pris part à la célébration de l'Eucharistie à la cathédrale Christ Church, construite sur le site d'un ancien marché d'esclaves. L'Archevêque de Cantorbéry a prêché, et commémoré le 200^{ème} anniversaire de l'abolition de l'esclavage au Royaume-Uni, qui a déclenché un procédé d'abolition des marchés d'esclaves à Zanzibar 19 ans plus tard. Durant cet office, L'Archevêque de Cantorbéry a admis Madame Hellen Wangusa comme nouvel Observateur Anglican aux Nations Unies. Nous accueillons chaleureusement Hellen à son poste.
5. Nous nous sommes réjouis de la présence du Président de Zanzibar au déjeuner de dimanche, et de la chance pour l'Archevêque de Cantorbéry de rencontrer le Président de Zanzibar pendant l'Assemblée.

Les buts de Développement pour le Millénaire

6. Nous étions très heureux d'entendre Madame Wangusa parler de sa vision pour son poste d'Observateur Anglican aux Nations Unies. Elle nous a aussi parlé des Buts de Développement du Monde pour le Millénaire tandis que l'Archevêque Ndungane nous a aussi parlé en tant que Président de l'Équipe de Travail sur la Pauvreté et le Commerce, et de la prochaine conférence sur Vers une Mission Anglicane Efficace en Afrique du Sud prévue le mois prochain. Nous étions inspirés et challengés par ces présentations.

Education Théologique dans la Communion Anglicane

- 7 Nous avons aussi entendu un rapport de l'Évêque Président Gregory Venables et de Madame Clare Amos sur le travail du Groupe de Travail sur l'Éducation Théologique dans la Communion Anglicane des Primats. Le groupe s'est concentré sur le développement de 'grilles' qui présentent clairement les buts éducatifs et développementaux appropriés qui peuvent être appliqués à l'éducation des personnes au service du ministère de la vie de l'Église. Nous recommandons chaleureusement le travail de ce groupe, particulièrement le travail qui nous rappelle que le rôle de l'évêque est de permettre l'éducation théologique du clergé et des laïcs du diocèse. Nous accueillons aussi le projet que le groupe a développé pour la distribution de textes théologiques de base dans nos collèges théologiques à travers le monde, les préparations pour la Consultation Du Chemin Anglican de Singapour en mai prochain, et la nomination de trois associés régionaux pour travailler avec le groupe. Les primats ont affirmé le travail du Groupe, et encouragé fortement l'étude et la réception de son travail dans la vie de la Communion.

Le Projet d'Herméneutique

- 8 Nous sommes d'accord pour procéder avec une étude mondiale d'herméneutique (les méthodes d'interpréter les écritures). Les primats ont rejoint le Comité Permanent Mixte en demandant au bureau de la Communion Anglicane de développer des options pour avancer l'étude suivant la Conférence de Lambeth de 2008. Un rapport sera présenté au Comité Permanent Mixte l'an prochain.

Par suite au Rapport de Windsor

9. Depuis les événements controversés de 2003, nous avons fait face à la réalité de tension croissante dans la vie de la Communion Anglicane – tension si profonde que la structure de notre vie commune ensemble a été déchirée. Le Rapport de Windsor de 2004 a décrit la Communion comme souffrant d'une 'maladie'. Cette 'maladie' part d'une brisure dans la confiance et la reconnaissance mutuelles de l'autre comme disciples fidèles du Christ, qui devraient être parmi les premiers fruits de notre Communion dans le Christ les uns avec les autres.
10. Le Rapport de Windsor a identifié deux menaces à notre vie commune : premièrement, certains développements dans la vie et le ministère de l'Église Épiscopale et de l'Église Anglicane du Canada qui ont challengé le modèle d'enseignement sur la sexualité humaine articulé dans la Résolution 1.10 de Lambeth de 1998 et, deuxièmement, des interventions dans la vie de ces Provinces qui ont émergé en réaction aux besoins pastoraux urgents que certains primats percevaient. Le Rapport de Windsor ne voyait pas d' 'équivalence morale' entre ces deux événements, puisque les interventions entre juridictions émergent d'un souci profond pour la bienveillance des Anglicans faisant face à l'innovation. L'innovation et l'intervention sont toutes deux néanmoins des facteurs centraux qui posent des contraintes sur notre vie commune. Le Rapport de Windsor a reconnu cela (TWR Section D) et a invité les Instruments de Communion¹ à faire appel à un moratoire de telles actions².

¹ pour ainsi dire, l'Archevêque de Cantorbéry, la Conférence de Lambeth, le Conseil Consultatif Anglican et l'Assemblée des Primats.

² Cf Le Rapport de Windsor et la Déclaration des Primats à Dromantine

11. Ce qui a été assez clair durant cette période c'est que la Résolution 1.10 de Lambeth est le modèle d'enseignement qui est présumé dans le Rapport de Windsor et à partir duquel les primats ont travaillé. Ceci rétablit l'enseignement traditionnel de l'Église Chrétienne qu' 'en vue de l'enseignement de l'Écriture, [la Conférence] soutient la fidélité dans le mariage entre un homme et une femme unis pour la vie, et croit que l'abstention est juste pour ceux qui ne sont pas appelés au mariage', et applique ceci à différentes issues discutées ci-dessous. Les Primats ont affirmé cet enseignement dans toutes leur récentes assemblées³, et indiqué comment un changement de l'enseignement formel de toute Province indiquerait un départ du modèle maintenu par la Communion entière.

12. A notre dernière assemblée à Dromantine, les primats ont fait appel pour que certaines actions soient prises afin d'adresser la situation dans notre vie commune et pour adresser ces défis à l'enseignement de la Résolution de Lambeth qui ont été provoqués par de récents développements. Nous avons dû, maintenant à Dar es Salaam, porter notre attention sur le progrès qui a été fait.

Le Procédé D'Écoute

13. La Résolution 1.10 de Lambeth, engageait les Provinces à 'écouter l'expérience des personnes homosexuelles' et appelait 'tous nos peuples à pourvoir pastoralement et sensitivement à tous, quelque soit l'orientation sexuelle, et à condamner la peur irrationnelle des homosexuels '. L'initiation de ce procédé d'écoute a été requis formellement par les Primats à Dromantine et déchargé par l'ACC-13. Nous avons reçu un rapport du Canon Philip Groves, l'animateur du Procédé d'Écoute, sur le progrès de son travail. Nous souhaitons affirmer ce travail en rassemblant une variété de travaux d'études de recherches, des déclarations et autres documents issus des Provinces. Nous avons hâte que ce matériel devienne plus facilement disponible à travers la Communion pour l'étude et la réflexion, et pour la préparation de matériel qui assisterait les évêques à la Conférence de Lambeth 2008.

La Table Ronde de Référence

14. Nous sommes reconnaissants au Primat d'Australie retraité, l'Archevêque Peter Carnley, pour sa présence parmi nous dans le but de nous mettre à jour sur le travail de la Table Ronde de Référence de l'Archevêque de Cantorbéry. Celle-ci a été établie par l'Archevêque en réponse à la demande des Primats à Dromantine 'pour superviser la suffisance des provisions pastorales faites par toutes églises' pour 'des groupes en contestation théologique sérieuse avec leur évêque de diocèse, ou des diocèses en contestation avec leurs Provinces'⁴ L'Archevêque Peter nous a informé sur le travail minutieux que cette Table Ronde a entrepris de notre part, bien qu'il remarqua la difficulté du travail auquel il a été chargé, émergeant de situations polarisées et de conflit que la Table Ronde doit adresser dans la mesure des maigres ressources qui peuvent être données à ce travail. Nous étions reconnaissants pour ce rapport, et pour le travail entrepris jusqu'à présent par la Table Ronde.

³ Gramado, mai 2003; Lambeth, octobre 2003; Dromantine, février 2005

⁴ Déclaration de Dromantine, paragraphe 15.

Le Pacte Anglican

15. L'Archevêque Drexel Gomez nous a fait un compte-rendu sur le travail du Groupe de Dessin du Pacte (CDG). Le Groupe s'est rencontré à Nassau le mois dernier, et a fait des progrès substantiels. Nous recommandons le Rapport du Groupe de Dessin du Pacte pour étude et nous exhortons les Provinces à soumettre une réponse initiale au premier jet par l'intermédiaire du bureau de la Communion Anglicane d'ici fin 2007. Entre temps, nous espérons que le bureau de la Communion Anglicane avancera dans l'avenir prochain vers la publication des notes de la discussion que nous avons eue avec les notes de la discussion du Comité Permanent Mixte, de sorte qu'une partie des idées et réflexions qui ont déjà émergé puissent assister et stimuler la réflexion à travers la Communion.
16. On propose qu'une ébauche révisée soit discutée à la Conférence de Lambeth de façon à ce que les évêques puissent offrir de plus amples réflexions et contributions. Suite à un autre tour de consultation, un texte final sera présenté à l'ACC-14, puis, s'il est adopté comme définitif, offert aux Provinces pour ratification. Le processus de pacte conclura quand un texte définitif sera finalement adopté ou rejeté selon les procédés synodicaux des Provinces.

L'Église Épiscopale

17. Au coeur de nos tensions, il y a la croyance que L'Église Épiscopale⁵ s'est écartée du modèle d'enseignement sur la sexualité humaine accepté par la Communion dans la Résolution 1.10 de Lambeth 1998 en consentant à l'élection épiscopale d'un candidat vivant dans une relation engagée de même sexe, et en permettant les Rites de Bénédiction des unions de même sexe. Le ministère épiscopal d'une personne vivant dans une relation de même sexe n'est pas acceptable pour la majorité de la Communion.
18. En 2005, les Primats ont demandé à l'Église Épiscopale de considérer des demandes spécifiques faites par le Rapport de Windsor⁶. Le premier jour de notre assemblée, nous avons été rejoints par les membres du Comité Permanent du Conseil Consultatif Anglican tandis que nous considérons les réponses de la 75^{ème} Convention Générale. C'est la première fois que nous avons été rejoints par le Comité Permanent dans une Assemblée des Primats, et nous accueillons et louons l'esprit de coopération plus proche entre les Instruments de la Communion.

⁵ L'Église Épiscopale est le nom adopté par l'Église connue jusqu'à lors sous le nom d'Église Épiscopale (États-Unis). La Province fonctionne à travers un nombre de nations et a décidé qu'il serait plus représentatif de sa nature internationale de ne plus utiliser la désignation États-Unis. Il ne faudrait pas la confondre avec ces autres Provinces et Églises de la Communion Anglicane qui partagent le même nom 'Église Épiscopale'.

⁶ (1) L'Église Épiscopale (États-Unis) serait invitée à exprimer son regret que les contraintes propres des liens d'affection aient été rompus dans les événements qui ont entouré l'élection et la consécration d'un évêque au Siège épiscopal du New Hampshire, et pour les conséquences qui ont suivi, et qu'une telle expression de regret représenterait le désir de l'Église Épiscopale (États-Unis) de rester au sein de la Communion (2) l'Église Épiscopale (États-Unis) serait invitée à mettre en vigueur un moratoire sur l'élection et le consentement à la consécration de tout candidat à l'épiscopat qui vit dans une union de même sexe jusqu'à ce qu'un nouveau consensus se fasse jour au sein de la Communion Anglicane. (TWR§134)

(3) nous faisons appel à un moratoire sur de tels Rites publics, et recommandons que les évêques qui ont autorisé de tels rites aux États-Unis et au Canada soient invités à exprimer leur regret que les contraintes appropriées des liens d'affection aient été rompus par une telle autorisation. (TWR§144)

Une quatrième demande (TWR§135) a été acquittée par la présentation de l'Église Épiscopale faite à l'ACC-13 à Nottingham, Royaume-Uni, en 2005.

19. Nous sommes reconnaissants pour le rapport compréhensif et clair commandé par le Comité Permanent mixte. Nous avons entendu l'Évêque Président et trois autres évêques⁷ représentant des perspectives différentes au sein de l'Église Épiscopale. Chacun parla passionnément de sa compréhension des problèmes auxquels l'Église Épiscopale fait face, et des solutions possibles. Chacun d'entre eux, à sa manière, se tournait vers les Primats pour porter assistance à l'Église Épiscopale. Nous sommes reconnaissants à l'Archevêque de Cantorbéry de nous avoir permis, en cette occasion, d'entendre directement ces points de vue.
20. Nous croyons que plusieurs facteurs doivent être confrontés simultanément. Tout d'abord, l'Église Épiscopale a considéré sérieusement les recommandations du Rapport de Windsor, et nous exprimons notre gratitude pour la considération par la 75^{ème} Convention Générale.
21. Toutefois, et deuxièmement, nous croyons qu'il réside un manque de clarté au sujet de la position de l'Église Épiscopale, particulièrement envers sa position sur l'autorisation de Rites de Bénédiction pour les personnes vivant dans des unions de même sexe. Il nous paraîtrait comme un manque de consistance entre la position de la Convention Générale et la disposition pastorale locale. Nous reconnaissons que la Convention Générale n'a pris aucune résolution explicite sur de tels Rites et, en fait, a refusé de continuer à poursuivre des résolutions qui, si elles avaient été passées, auraient pu conduire à leur développement et leur autorisation. Toutefois, nous comprenons qu'une provision pastorale locale est effectuée dans certains endroits pour de telles bénédictions. Ce qui nous concerne, c'est la position ambiguë de l'Église Épiscopale.
22. Le modèle d'enseignement établi dans la Résolution 1.10 de la Conférence de Lambeth 1998 affirme que la Conférence 'ne peut pas conseiller la légitimité de bénédictions d'unions de même sexe'. Les primats ont établi dans leur lettre pastorale de may 2003,

« L'Archevêque de Cantorbéry nous a parlé à tous quand il a dit que c'est à travers la liturgie que nous exprimons ce que nous croyons, et qu'il n'y a pas de consensus théologique au sujet d'unions de même sexe. Donc nous, en un seul corps, ne pouvons pas soutenir l'autorisation de tels rites. ».
23. De plus, certains d'entre nous croyons que la Résolution BO33 de la 75^{ème} Convention Générale⁸ ne fournit pas en fait les assurances requises dans le Rapport de Windsor.
24. La réponse de l'Église Épiscopale aux demandes faites à Dromantine n'a pas persuadé cette assemblée que nous sommes déjà dans une position de reconnaître que l'Église Épiscopale a réparé ses relations rompues.
25. Il est clair aussi qu'un nombre significatif d'évêques, de clergé et de laïcs au sein de l'Église Épiscopale sont engagés envers les propositions du Rapport de Windsor et envers le modèle d'enseignement qui y est présumé (cf paragraphe 11). Ces fidèles ressentent une grande douleur devant ce qu'ils perçoivent comme un échec de l'Église Épiscopale d'adopter en un tout les propositions de Windsor. Ils désirent trouver un moyen de rester en communion fidèle avec la Communion Anglicane. Ils croient qu'ils devraient avoir la

⁷ L'Évêque Robert Duncan, Évêque de Pittsburgh et Modérateur du Réseau des Diocèses et des paroisses de la Communion Anglicane ; l'Évêque Christopher Epting, Député aux Affaires Écuméniques dans l'Église Épiscopale; l'Évêque Bruce McPherson, Évêque de la Louisiane de l'Ouest, Président du Presiding Bishop's Council of Advice et membre des évêques de 'Camp Allen'.

⁸ présentée et discutée dans le Rapport du Sous-Comité de la Communion présenté à l'Assemblée.

liberté de pratiquer et de vivre dans l'expression de la foi Anglicane qu'ils croient être vraie. Nous sommes profondément soucieux du fait que l'aliénation entre certains fidèles et l'Église Épiscopale a été si profonde qu'elle a conduit à des récriminations, de l'hostilité, et même des contestations en cours civiles.

26. Les interventions par certains d'entre nous et par les évêques de certaines Provinces, contre les recommandations explicites du Rapport de Windsor, malgré les bonnes intentions, ont aggravé cette situation. De plus, ces Primats qui ont entrepris des interventions ne sentent pas qu'il soit convenable de mettre fin à ces interventions avant qu'il devienne clair que des provisions suffisantes ont été faites pour la vie de ces personnes.
27. Une complication supplémentaire est le fait qu'un nombre de diocèses ou leur évêques ont indiqué, pour une variété de raisons, qu'ils étaient incapables en toute conscience d'accepter la primauté de l'Évêque Président dans l'Église l'Épiscopale, et ont demandé à l'Archevêque de Cantorbéry et aux Primats de considérer des dispositions pour un ministère primatial alternatif. En même temps, nous reconnaissons que l'Évêque Président a été dûment élu en accord avec la Constitution et les Canons de l'Église Épiscopale, qui doivent être respectés.
28. Ces besoins pastoraux, ainsi que les demandes de ceux qui font des présentations à cette assemblée, nous ont motivé à considérer la façon dont les primats pourraient contribuer à la guérison et à la réconciliation au sein de l'Église Épiscopale ainsi qu'au-delà d'elle. Nous croyons que ce serait une tragédie si l'Église Épiscopale se fracturait, et nous sommes engagés à faire ce que nous pouvons pour préserver et soutenir sa vie. Tandis que nous pouvons soutenir de tels procédés, tout changement et tout développement nécessaires doivent être engendrés au sein de sa propre vie.

Le futur

29. Nous croyons que l'établissement d'un Pacte pour les Églises de la Communion Anglicane à plus long terme peut conduire à la confiance nécessaire pour rétablir notre vie interdépendente. En clarifiant catégoriquement ce que les Anglicans signifient par les 'liens d'affection' et en garantissant l'engagement de chaque Province envers ces liens, les structures de notre vie commune peuvent être articulées et mises en valeur.
30. Toutefois, une réponse intérimaire est requise dans la période jusqu'à ce que le Pacte soit garanti. Pour permettre une guérison dans la vie de la Communion durant cette période transitoire, il semble que les recommandations du Rapport de Windsor, telles qu'elles ont été interprétées par la Déclaration de Dromantine, sont les principes les plus clairs et les plus compréhensifs sur lesquels notre vie commune peut être rétablie.
31. Trois besoins urgent existent. Premièrement, ceux d'entre nous qui ont perdu confiance en l'Église Épiscopale ont besoin d'être rassurés qu'il y a une véritable ardeur dans l'Église Épiscopale à adopter pleinement les recommandations du Rapport de Windsor.
32. Deuxièmement, ceux d'entre nous qui sont intervenus dans d'autres juridictions croyons que nous ne pouvons pas abandonner ceux qui ont fait appel à nous pour le ministère pastoral dans des situations où ils se trouvent en désaccord avec la juridiction normale. Pour que ces interventions cessent, à leurs yeux, il est nécessaire de mettre en place un ordre de juridiction pastoral robuste qui pourvoirait aux individus et aux congrégations désaffectées par l'Église Épiscopale

avec suffisamment d'espace pour prospérer au sein de la vie de cette église durant la période précédant la conclusion du Processus de Pacte.

33. Troisièmement, l'Évêque Président nous a rappelé que dans l'Église Épiscopale il y a ceux qui ont perdu confiance envers les Primats et les évêques de certaines de nos Provinces parce qu'ils craignent qu'ils soient trop ardents à diminuer ou à subvertir la constitution de l'Église Épiscopale. Selon eux, il y a un besoin urgent d'adopter les recommandations du Rapport de Windsor et de donner fin à toutes les interventions.
34. Ceux qui sont intervenus croient qu'il ne serait pas convenable de mettre fin aux interventions avant qu'il y ait du changement dans l'Église Épiscopale. Nombreux sont ceux qui, dans la Chambre des Évêques sont peu probables à s'engager pour de futures demandes de clarté des Primats à moins qu'ils ne croient que les actions qu'ils perçoivent comme diminuant la constitution de l'Église Épiscopale soit menées à leur fin. À travers nos discussions, les primats se sont convaincus que des stratégies pastorales sont nécessaires pour adresser ces trois besoins urgents de façon simultanée.
35. Nos discussions nous ont conduits à une réponse beaucoup plus détaillée que nous aurions cru nécessaire au début de notre assemblée. Mais tel est l'impératif qui nous est imposé de rechercher la réconciliation dans l'Église du Christ, que nous avons été enhardis à offrir un nombre de recommandations. Nous avons présenté celles-ci dans une Annexe à ce document. Nous les offrons au reste de la Communion, et en particulier à la Chambre des Evêques de l'Église Épiscopale, dans l'espoir qu'ils nous permettent de trouver un moyen d'aller de l'avant ensemble pour une période précédant la conclusion du Processus de Pacte. Nous espérons aussi que les provisions de ce projet pastoral signifiera qu'aucune autre intervention ne sera nécessaire puisque les évêques au sein de l'Église Épiscopale pourvoiront eux-mêmes au ministère épiscopal élargi requis.

Une Plus Grande Application

36. Les primats reconnaissent que de tels besoins pastoraux tels que ceux qui sont considérés ici ne sont pas limités à l'Église Épiscopale seule. De tels besoins pastoraux n'émergent pas non plus seulement en relation avec des questions de sexualité humaine. Les primats croient que, jusqu'à ce qu'un pacte pour la Communion Anglicane soit garanti, il serait bon pour les Instruments de la Communion de requérir l'utilisation de ce projet ou d'un autre similaire dans d'autres contextes, au cas où des besoins pastoraux urgents se présenteraient.

Conclusion

37. Tout au long de cette assemblée, les primats ont travaillé et prié pour la guérison et l'unité de la Communion Anglicane. Nous avons aussi prié que la Communion Anglicane soit renouvelée dans sa discipline et sa mission de proclamation de l'Évangile. Nous reconnaissons que nous avons lutté avec des questions exigeantes et difficiles, et nous recommandons les résultats de nos délibérations aux prières du peuple. Nous ne sous-estimons pas les difficultés et les examens de conscience que nos propositions vont engendrer, mais nous croyons que l'engagement au progrès que nous proposons peut apporter la guérison et la réconciliation à travers la Communion.

Schedule

Les Recommendations Clés des Primats

Fondations

Les Primats reconnaissent l'urgence de la situation présente et donc soulignent le besoin:

- d'affirmer le Rapport de Windsor (TWR) et le modèle d'enseignement commandant le respect à travers la Communion (plus récemment exprimé dans la Résolution 1.10 de la Conférence de Lambeth 1998) ;
- de mettre en place un Pacte pour la Communion Anglicane ;
- d'encourager la guérison et la réconciliation au coeur de l'Église Épiscopale, entre L'Église Épiscopale et les congrégations qui en sont désaffectées, et entre l'Église Épiscopale et le reste de la Communion Anglicane;
- de respecter l'autonomie constitutionnelle propre à toutes les Églises de la Communion Anglicane tandis que l'on soutient la vie interdépendante et la responsabilité mutuelle des Églises ainsi que la responsabilité de chacun envers la Communion entière ;
- de répondre pastoralement et de pourvoir aux besoins des groupes désaffectés par les récents développements dans l'Église Épiscopale.

De façon à adresser ces fondations et à les appliquer dans cette difficile situation qui émerge à présent dans l'Église Épiscopale, nous recommandons les actions suivantes. Le projet proposé et les entreprises demandées sont sensées faire force de loi jusqu'à la conclusion du processus de Pacte et un rapport définitif sur la position de l'Église Épiscopale vis-à-vis du Pacte et de sa place au coeur de la vie de la Communion, lorsque de nouvelles provisions peuvent être requises.

Un Conseil Pastoral

- Les Primats établiront un Conseil Pastoral pour agir de la part des Primats en consultation avec l'Église Épiscopale. Ce Conseil consistera de cinq membres maximum : deux seront désignés par les Primats, deux par l'Évêque Président, et un Primat d'une Province de la Communion Anglicane sera nommé par l'Archevêque de Cantorbéry pour présider au Conseil.
- Le Conseil travaillera en coopération avec l'Église Épiscopale, l'Évêque Président et la direction des évêques participant au projet proposé ci-dessous pour :
 - Négocier les structures nécessaires pour le ministère pastoral qui répondraient aux stipulations du Rapport de Windsor (TWR, §147-155) et aux demandes des Primats selon la déclaration de Lambeth d'octobre 2003¹ ;
 - Autoriser les protocoles pour l'établissement d'un tel projet, y compris les critères pour la participation des évêques, des diocèses et des congrégations dans ce projet ;

¹ Tandis que nous affirmons l'enseignement des Conférences de Lambeth successives que les évêques doivent respecter l'autonomie et l'intégrité territoriale des diocèses et des provinces autres que les leurs, nous faisons appel aux provinces concernées à mettre en place des dispositions appropriées pour la supervision épiscopale des minorités dissidentes dans leurs propres domaines de ministère pastoral en consultation avec l'Archevêque de Cantorbéry de la part des Primats (Lambeth, octobre 2003)

- Assurer l'efficacité des structures du ministère pastoral;
- Effectuer la liaison avec les autres primats de la Communion Anglicane qui ont à présent les soins curatifs de paroisses pour rechercher un progrès assuré pour ces paroisses au sein du projet ;
- Faciliter et encourager la guérison et la réconciliation au coeur de l'Église Épiscopale, entre l'Église Épiscopale et les congrégations qui en sont désaffectées, et entre l'Église Épiscopale et le reste de la Communion Anglicane (TWR, §156) ;
- Conseiller l'Évêque Président et les Instruments de Communion ;
- Contrôler la réponse de l'Église Épiscopale au Rapport de Windsor ;
- Considérer si aucun de ces plans d'action considérés par le Rapport de Windsor §157 ne devraient être appliqués à la vie de l'Église Épiscopale ou à ses évêques et, s'il le paraît juste, de recommander de telles actions à l'Église Épiscopale et à ses institutions et aux Instruments de Communion ;
- Prendre toute mesure raisonnable nécessaire à la réalisation de ce projet et rendre compte aux évêques.

Un Projet Pastoral

- Nous reconnaissons qu'il y a des individus, des congrégations et des membres du clergé qui, dans la situation actuelle, se sentent incapables d'accepter le ministère direct de leur évêque ou de l'Évêque Président, et dont certains d'entre eux ont recherché la supervision d'autres juridictions.
- Nous avons reçu des représentations d'un nombre d'évêques de l'Église Épiscopale qui ont exprimé un engagement envers un nombre de principes établis dans deux lettres récentes². Nous reconnaissons que ces évêques agissent de la façon qu'il croient nécessaire au maintien d'une communion complète avec la Communion Anglicane.
- Nous reconnaissons et nous accueillons les initiatives de l'Évêque Président de consentir à nommer un vicaire primatial.

Par conséquent, les Primats recommandent que des structures soient mises en place pour le ministère pastoral en conjonction avec le Conseil Pastoral, pour permettre à ces individus, congrégations et membres du clergé d'exercer leur ministères et leur vie congrégationnelle au sein de l'Église Épiscopale, et que

- Le Conseil Pastoral et l'Évêque Président invitent les évêques à exprimer un engagement envers 'les principes de Camp Allen'³ ou bien, si cela est autrement déterminé par le Conseil Pastoral, à participer au projet pastoral ;
- En consultation avec le Conseil et avec l'accord de l'Évêque Président, ces évêques qui prennent part au projet nommeront un Vicaire Primatial qui sera responsable envers le Conseil ;
- L'Évêque Président en consultation avec le Conseil pastoral déléguera des pouvoirs et des devoirs spéciaux au Vicaire Primatial.

² il s'agit d'une lettre datée du 22 septembre 2006 adressée à l'Archevêque de Cantorbéry, et d'une autre lettre datée du 11 janvier 2007 adressée aux Primats présentant un nombre d'engagements et de propositions. Ces engagements et ces principes sont connus familièrement sous le nom de 'principes de Camp Allen' (voir appendice Un)

³ présenté dans l'appendice Un.

Dès que ce projet de ministère pastoral est identifié comme étant totalement opérationnel, les Primats entreprennent de terminer toutes interventions. Les congrégations ou les paroisses qui

jouent à présent de certains arrangements négocieront leur place au coeur des structures de supervision pastorale établie ci-dessus.

Nous croyons qu'un tel projet est suffisamment robuste pour fonctionner et pour pourvoir suffisamment d'espace pour que ceux qui sont incapables d'accepter le ministère direct de leur évêque ou de leur Évêque Président aient une place sûre au sein de l'Église Épiscopale et de la Communion Anglicane jusqu'à ce que le Processus de Pacte soit accompli. A ce moment-là, d'autres provisions pourraient devenir nécessaires.

Bien qu'il y ait des difficultés spécifiques associées avec AmiA et CANA, le Conseil Pastoral devrait négocier avec eux et avec les Primats qui les administrent à présent de façon à leur trouver une place au sein de ces provisions. Nous croyons que cela est possible avec de la bonne volonté.

Sur la clarification de la Réponse de Windsor

Les Primats reconnaissent la gravité avec laquelle l'Église Épiscopale a adressé les demandes du Rapport de Windsor à la sollicitation des Primats durant leur Assemblée de Dromantine. Ils apprécient et ils acceptent les excuses et la demande de pardon qui ont été faits⁴. Bien qu'ils apprécient les actions de la 75^{ème} Convention Générale qui offrent une affirmation du Rapport de Windsor et de ses recommandations, ils regrettent profondément le manque de clarté de certaines de ces réponses.

En particulier, les Primats demandent, par l'intermédiaire de l'Évêque Président, que la Chambre des Évêques de l'Église Épiscopale

1. fasse un pacte commun sans équivoque que les évêques n'autoriseront aucuns Rites de Bénédiction pour les unions de même sexe dans leurs diocèses ou à travers la Convention Générale (cfTWR, §13, 144) ; et
2. confirme que le passage de la Résolution BO33 de la 75^{ème} Convention Générale signifie qu'un candidat aux ordres épiscopaux vivant dans une union de même sexe ne recevra pas l'accord nécessaire (cfTWR, §134) ;

à moins qu'un nouveau consensus à ce sujet n'émerge à travers la Communion (cf TWR, §134).

Les Primats demandent que la réponse de la Chambre des Évêques soit transmise aux Primats par l'Évêque Président au plus tard le 30 septembre 2007.

Si les réassurances requises de la Chambre des Évêques ne peuvent pas, en toute conscience, être fournies, la relation entre l'Église Épiscopale et la Communion Anglicane entière restera, dans le meilleur des cas, endommagée, et ceci aura des conséquences sur la participation entière de l'Église dans la vie de la Communion.

⁴ *Resolved*, Que la 75^{ème} Convention Générale de l'Église Épiscopale, attentive à 'la repentance, le pardon, et la réconciliation qui nous sont prescrites par le Christ' (Rapport de Windsor, paragraphe 134) exprime son regret d' 'avoir forcé les liens d'affection dans les événements qui ont entouré la Convention Générale de 2003 et les conséquences qui sont suivies ; offre ses excuses les plus sincères à ceux qui, au coeur de notre Communion Anglicane, ont été offensés par notre échec à accorder suffisamment d'importance à l'impact de nos actions sur notre église et d'autres parties de la Communion; et demandons pardon alors que nous cherchons à vivre en communion plus profonde les uns avec les autres. Le Sous-Comité de la Communion a ajouté le commentaire: 'Ces paroles n'ont pas été offertes à la légère, et ne devraient pas être reçues à la légère.'

Sur les contestations de propriété

Les Primats exhortent les représentants de l'Église Épiscopale et des congrégations avec lesquelles elle est en contestation de propriété à suspendre toutes actions légales émergeant de cette situation. Nous exhortons aussi les deux partis à pourvoir des assurances qu'aucune mesure ne sera prise pour désaffecter la propriété de l'Église Épiscopale sans son accord ou de dénier l'utilisation de cette propriété à ces congrégations.

Appendice Un

'Les Principes de Camp Allen'

Les engagements exprimés dans la lettre du 22 septembre 2006 étaient :

- un consentement à la Résolution 1.10 de Lambeth 1998 sur son thème donné, l'esprit de la Communion auquel nous soumettons notre enseignement et notre discipline ;
- un consentement au Rapport de Windsor tel qu'il a été interprété par les Primats à Dromantine, soulignant la 'voie de progrès' pour la réconciliation de notre propre église et le témoignage au sein de la Communion ;
- un consentement personnel par chacun de nous aux recommandations particulières faites par le Rapport de Windsor à ECUSA, et une promesse de s'y conformer
- un sens clair que la Convention Générale de 2006 n'a pas répondu de manière adéquate aux demandes faites à ECUSA par la Communion par l'intermédiaire du Rapport de Windsor ;
- une croyance claire que nous représentons fidèlement ECUSA en accord avec la Constitution et les Canons de cette église, proprement interprétés par les Écritures, notre foi et notre discipline historiques ;
- un désir de fournir un témoignage commun à travers lequel les Épiscopaliens Anglicans engagés envers la vie dans notre Communion pourraient se rassembler pour le renouveau de notre église et l'avancement de la mission de Jésus Christ.

Les principes exprimés dans la lettre du 11 janvier 2007 étaient :

1. Nous espérons que vous reconnaîtrez de façon explicite que nous sommes en communion entière avec vous afin de maintenir l'intégrité de nos ministères au coeur de nos diocèses et de l'Église au plus large.
2. Nous sommes prêts, entre autres, à travailler avec les Primats et avec d'autres dans notre contexte américain pour pourvoir aux besoins différents des individus, des congrégations, des diocèses et des membres du clergé pour continuer à exercer leur ministères pendant que le processus de pacte se dévoile. Cela inclut les besoins de ceux qui recherchent le ministère primatial en-dehors des États Unis, ces diocèses et ces paroisses incapables d'accepter l'ordination des femmes, et les congrégations qui ressentent qu'elles ne peuvent plus appartenir à l'Église Épiscopale.
3. Nous sommes prêts à offrir la supervision, avec l'accord de l'évêque local, aux congrégations dans les diocèses dont les évêques ne sont pas entièrement partisans de l'enseignement ni de la discipline de la Communion.
4. Nous sommes prêts à offrir la supervision aux congrégations qui sont à présent sous des juridictions étrangères en consultation avec les évêques et les Primats concernés.
5. Finalement, nous demandons respectueusement que les Primats adressent l'issue des congrégations au sein de nos diocèses qui recherchent la supervision par des juridictions étrangères. Nous sommes des évêques engagés envers la Communion et nous trouvons que l'option de se tourner vers une supervision étrangère présente des anomalies qui affaiblissent nos propres familles diocésaines et imposent des tensions dans la Communion entière.